





**Merci de nous aider**, mois après mois, à financer des projets d'excellence porteurs d'espoir pour les **140 000 victimes** d'un **AVC** chaque année.

En 20 ans des progrès thérapeutiques considérables ont été réalisés, que ce soit pour traiter l'infarctus cérébral, le prévenir ou prévenir les récives. Demain grâce à vous, nous pourrons découvrir des traitements encore plus efficaces et ainsi diminuer le nombre d'années de vie perdues ou gâchées du fait d'un AVC. Votre engagement peut faire la différence.

**“ La Fondation pour la Recherche sur les AVC compte sur votre générosité pour continuer à faire progresser une recherche de pointe et transformer au plus vite, chaque découverte, en progrès pour les malades. ”**

**66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu,**

dans la limite de 20 % de vos revenus imposables. Ainsi, un don de 10 € par mois vous revient en réalité à 3,40 € soit à 40,8 € par an.



**Merci de nous aider**, mois après mois, à financer des projets d'excellence porteurs d'espoir pour les **140 000 victimes** d'un **AVC** chaque année.

En 20 ans des progrès thérapeutiques considérables ont été réalisés, que ce soit pour traiter l'infarctus cérébral, le prévenir ou prévenir les récives. Demain grâce à vous, nous pourrons découvrir des traitements encore plus efficaces et ainsi diminuer le nombre d'années de vie perdues ou gâchées du fait d'un AVC. Votre engagement peut faire la différence.

**“ La Fondation pour la Recherche sur les AVC compte sur votre générosité pour continuer à faire progresser une recherche de pointe et transformer au plus vite, chaque découverte, en progrès pour les malades. ”**

**66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu,**

dans la limite de 20 % de vos revenus imposables. Ainsi, un don de 10 € par mois vous revient en réalité à 3,40 € soit à 40,8 € par an.



**Merci de nous aider**, mois après mois, à financer des projets d'excellence porteurs d'espoir pour les **140 000 victimes** d'un **AVC** chaque année.

En 20 ans des progrès thérapeutiques considérables ont été réalisés, que ce soit pour traiter l'infarctus cérébral, le prévenir ou prévenir les récives. Demain grâce à vous, nous pourrons découvrir des traitements encore plus efficaces et ainsi diminuer le nombre d'années de vie perdues ou gâchées du fait d'un AVC. Votre engagement peut faire la différence.

**“ La Fondation pour la Recherche sur les AVC compte sur votre générosité pour continuer à faire progresser une recherche de pointe et transformer au plus vite, chaque découverte, en progrès pour les malades. ”**

**66 % du montant de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu,**

dans la limite de 20 % de vos revenus imposables. Ainsi, un don de 10 € par mois vous revient en réalité à 3,40 € soit à 40,8 € par an.

